

Assemblée communale ordinaire, 21 février 2017, à 20h00,
À la Maison des Oeuvres, Lajoux

Convoquée par le Conseil communal et publiée dans le Journal officiel **no 5 du mercredi 8 février 2017** avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 28.06.2016
2. Discuter et approuver le budget 2017
3. Sous réserve de l'acceptation par l'Assemblée bourgeoise, ratifier les ou la vente(s) de terrain
4. Discuter et voter un crédit de Fr. 170'000.-, pour le changement de toutes les fenêtres du bâtiment 122 (Ecole primaire) de Lajoux.
Donner compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider le crédit à la fin travaux.
5. Conférer à la Résidence pour personnes âgées de la Courtine le statut de fondation privée visant un but de pure utilité publique. A cet effet,
 - 5.1 Accepter la cession à la fondation privée à créer de l'immeuble abritant la Résidence La Courtine, propriété de la commune mixte de Lajoux (feuille 578), pour le prix de Fr. 1'569'900.-
 - 5.2 Accepter la cession à la fondation à créer des autres actifs et passifs de la Résidence La Courtine, à leur valeur comptable, ainsi que des droits et obligations actuels de la Résidence La Courtine
 - 5.3 Octroyer au conseil communal la compétence d'adopter les statuts de la fondation et de la constituer (acte authentique notarié).
6. Divers et imprévus

Pierre Gogniat demande pourquoi l'assemblée bourgeoise n'a pas lieu avant l'assemblée communale puisqu'il ne reste qu'une dizaine de personnes après l'assemblée communale.

Jean-Paul Farine président des Assemblées répond que c'est une question d'horaire, afin que l'assemblée communale ne se termine pas trop tard, étant donné que c'est là qu'il y a le plus de participants.

<u>Président</u>	: Jean-Paul Farine
<u>Secrétaire</u>	: Jean-René Brahier
<u>Scrutateurs (trices)</u>	: Mariette Gogniat et Francis Guerne
<u>Nbre de participants</u>	: 48 personnes

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 28.06.2016

Comme le veut l'article 27 alinéa 2 du règlement d'organisation, le PV est déposé publiquement dès sa rédaction par le secrétaire communal. Celui-ci informe l'assemblée, qu'aucune demande de correction écrite n'a été faite dans le délai légal. Il demande à l'assemblée si des modifications sont à apporter à ce PV.

Jean-Louis Berberat fait part de sa surprise lorsqu'il a remarqué que le PV de la dernière assemblée n'avait pas été apposé sur le tableau d'affichage.

Le **secrétaire communal** répond que c'est un oubli de l'apprentie mais qu'il en prend la responsabilité car il n'a pas vérifié si cela avait été fait.

Hilaire Affolter en profite pour faire remarquer que le dernier tout-ménage n'a pas été distribué dans son quartier. Il se demande si le fait d'avoir un autocollant "pas de pub SVP" influence la distribution des tout-ménage. Le **secrétaire communal** lui répond que non. Le tout-ménage doit être distribué par la Poste à chaque ménage, il ne s'agit pas de publicité.

Suite à ces remarques, le PV du 28 juin 2016 est accepté, avec remerciements à son auteur.

2. Discuter et approuver le budget 2017

Raymond Jecker, Maire, est le rapporteur pour le CC.

En préambule, il explique que «Préparer un budget n'est pas une sinécure simple et banale, surtout lorsque celui-ci est très dépendant des dépenses liées imposées par le Canton et de la manne annuelle de la péréquation financière sur laquelle nous n'avons aucune influence ».

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue. Il continue :

Pour 2017, le budget prévoit un déficit de Fr. 8'180.40. La part de la péréquation financière se monte pour 2017 à Fr. 184'424.-, alors qu'elle était de Fr. 255'860.- en 2016. Différence d'environ Fr. 70'00.-. Le budget 2016 prévoyait un bénéfice de Fr. 31'178.10, soit une différence, avec celui de ce soir, d'environ Fr. 40'000.-. Cela laisse à penser que le budget 2017, même déficitaire, est meilleur que celui de l'an passé. Ce seront les comptes, en mai, qui nous permettront de voir si le CC a vu juste.

En conclusion de cette introduction, le maire, au nom du CC unanime, recommande à l'Assemblée communale d'accepter le budget 2017.

La parole est donnée au receveur communal, qui va vous souligner les quelques particularités du budget 2017.

Ce dernier remercie le maire pour son introduction et présente en détail le budget 2017 chapitre par chapitre.

Il informe l'Assemblée que les salaires des employés communaux, pour l'année 2017, ont été calculés sur la base des directives reçues du Canton et sur une évaluation des fonctions faites par le CC tout en ajoutant que la majorité des grandes dépenses sont liées aux prévisions faites des services cantonaux respectifs dans le cadre de la répartition des charges.

Les autres dépenses ont été décidées par le CC.

Durant la présentation du budget 2017, il faut noter les interventions suivantes :

Chapitre 1 : *Jean-Louis Berberat* demande s'il est prévu d'engager du nouveau personnel.

Raymond Jecker maire explique que la différence est due à la diminution du temps de travail de 10% du secrétaire communal et l'augmentation de 10% du taux de l'employée Valérie Jeannerat.

Chapitre 2 : *Jean-Louis Berberat* aimerait savoir pourquoi la taxe chemins et cadastre a été envoyée aussi tard, en janvier seulement, alors que d'habitude il la reçoit avant la fin de l'année.

Raymond Jecker l'informe que c'est à cause du déménagement du bureau communal qui a donné du travail supplémentaire aux employés et cela a naturellement eu une répercussion sur le travail ordinaire.

Il signale que pour les taxes communales, le CC a établi un planning, en accord avec le caissier communal et mentionné dans un PV, qui va être mis en place durant l'année 2017.

Jean-René Brahier ajoute que la première série de factures (IMMO ; CAD ; etc.) se fera dès le mois de septembre 2017.

Chapitre 5 : Le receveur communal précise que si la participation de la commune de Lajoux est supérieure aux autres années, elle est due à l'augmentation du nombre d'élèves dans la commune de Lajoux.

Chapitre 6 : *Léone Berberat* mentionne que la situation est délicate au niveau de l'aide sociale dans la commune. Elle trouve le montant mis au budget très élevé.

Raymond Jecker maire répond que la commune n'a pas de pouvoir à ce niveau-là et qu'elle fait ce que le Canton lui dit de faire au niveau des cas d'aide sociale mais il est vrai que la commune a certains cas lourds.

Chapitre 10 : Hilaire Affolter est d'avis que la taxe de base pour les ordures de Fr. 100.- est trop haute.

Jean-René Brahier, receveur communal, répond que par rapport à d'autres communes jurassiennes c'est encore acceptable. Il espère qu'elle puisse diminuer dans quelques années si tout va bien, en particulier dès que l'amortissement des infrastructures sera terminé.

Hilaire Affolter rétorque qu'on avait dit aux habitants qu'avec la taxe aux sacs, les coûts seraient plus bas.

Jean-René Brahier explique que ce sont les services (transports) qui ont augmenté.

Hilaire Affolter remarque que la pose des « Rologs » a été une bonne idée car il n'y a plus de sacs qui traînent au bord de la route et les renards ne vont plus les déchiqueter. Y-a-t-il eu des surprises ?

Jean-René Brahier répond que non. Tout s'est relativement bien passé, excepté deux à trois cas dus en principe à une mauvaise interprétation de l'utilisation de ces containers.

Jean-Louis Berberat demande s'il est possible que le CC donne une date pour le début des travaux d'assainissement de la STEP, faisant allusion à l'adoption de la nouvelle Loi sur les eaux par le Parlement en fin d'année 2016. En effet, cette dernière aura une influence non-négligeable sur cet investissement et surtout sur ses frais d'exploitation. Il aimerait connaître le planning de ce projet et quel sera l'impact financier pour les propriétaires.

Raymond Jecker lui répond que le CC suit de près ce projet, aujourd'hui en main du bureau d'ingénieurs RWB, qui étudie encore une variante, celle d'une valorisation plus élargies de la combe des Beusses. Cette idée aurait peut-être l'avantage d'obtenir plus de subventions. Tout semble en ordre avec la RCJU au niveau de la Loi puisque le projet a été engagé bien avant la mise en vigueur de cette dernière. Il devrait être traité sur les anciennes bases légales.

Jean-Louis Berberat demande pourquoi ne pas faire un budget pour cette STEP ?

Jean-René Brahier lui explique que la nouvelle Loi sur les eaux usées permet l'adaptation des directives communales jusqu'au 31 décembre 2018. A ce jour, une offre est attendue du bureau précité pour qu'il calcule les coûts des valeurs à neuf des deux réseaux, élément indispensable aux calculs à faire pour définir le prix du m³ d'EP et celui de l'utilisation de la SNEP (EU).

Il ajoute qu'il faut avoir à l'esprit que la taxe de raccordement dans la commune, est beaucoup moins élevée que dans certaines, nombreuses, communes des Franches-Montagnes.

Catherine Brahier-Sunier fait remarquer que si dans le futur il devait y avoir de nouveaux tarifs au niveau de la consommation d'eau, il faudrait voir pour différencier le prix de celle liée au bétail.

Jean-René Brahier lui répond, pour la rassurer, que ce cas de figure est et sera pris en compte. Certaines institutions ont déjà interpellé le CC à ce sujet.

En conclusion de la présentation du budget 2017 par le receveur communal, le maire Raymond Jecker donne connaissance des taxes communales qui seront appliquées pour l'année 2017.

Les montants et tarifs pris en considération en 2016 seront repris sans amendement pour 2017.

Quotité d'impôt : 2.05

Taxe immobilière : 1,5‰ et Taxe cadastrale 0,2‰ de la Valeur officielle (inchangées).

Taxes épuration : Step I Les Beusses 15% et

Step II Pré la Dolaise 9% de la taxe de raccordement.

Taxe des chemins : selon le nouveau règlement entré en vigueur au 1^{er} janvier 2013

Taxe de séjour : selon règlement en vigueur (inchangé).

Taxe unique des chiens : Fr. 80.- par chien (inchangée).

Taxe des pompes : 5% de l'impôt d'Etat, maximum Fr. 500.-.

Eliminations des ordures et des déchets : Taxe de base de Fr. 100.- l'unité.

Prix du m³ d'eau à Fr. 3.20. Location du compteur d'eau à Fr. 30.- par année.

Les taxes forfaitaires sont les suivantes :

290 francs pour les résidents secondaires et 140 francs pour les résidents primaires.

Tous les prix liés à la consommation seront majorés de la TVA à 2% pour l'eau et 8% pour les compteurs.

Les prix du m2 des terrains en zone à bâtir sont définis ainsi pour 2017.

Terrain communal	Fr. 15.55/m2
Zones à bâtir : Clos aux Miserez 1 ^{ère} étape	Fr. 50.00/m2
Clos aux Miserez 2 ^{ème} étape	Fr. 62.00/m2
Crât des Oiseaux – nouvelle zone	Fr. 90.00/m2
Droit de superficie :	Fr. 0.85/m2

La subvention de base pour le nouveau mode de subventionnement de la transformation d'immeubles est également inchangée pour 2017, soit Fr. 2'130.-.

Hilaire Affolter demande, qu'elle est la situation financière de la commune au niveau de la dette.

Jean-René Brahier présente le tableau « Excel » qui récapitule les dettes de la commune. Au terme de cette succincte présentation, on peut lire que la dette globale par habitant à Lajoux se monte à Fr 6'163.49. Cette somme est largement dans la moyenne jurassienne.

Hilaire Affolter demande encore si les enfants sont comptés dans le chiffre pris en compte pour ce calcul. Bien évidemment lui répond le receveur communal.

Et pour terminer ce temps de parole, **Hilaire Affolter** demande encore combien il y a de contribuables à Lajoux. Il lui est répondu qu'il y en a environ 500, à peu près le même nombre que celui des votants.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal, une nouvelle fois, recommande unanimement à l'assemblée d'accepter le budget de fonctionnement et les taxes 2017 tels que présentés.

La parole n'étant plus demandée le président soumet au vote le budget de fonctionnement 2017 de la commune de Lajoux.

Par vote, le budget 2017, avec un petit déficit prévisionnel de Fr. 8'180.40, et les taxes communales présentées ci-dessus sont acceptés à l'unanimité par l'Assemblée communale.

3. Sous réserve de l'acceptation par l'Assemblée bourgeoise, ratifier les ou la vente(s) de terrain

Jacques Affolter rapporte au nom du CC.

Il donne connaissance des deux demandes que l'Assemblée communale de ce soir doit ratifier, sous réserve de leurs acceptations par l'Assemblée bourgeoise qui suivra.

Il s'agit, dans un premier temps, de ratifier la vente d'une certaine surface de terrain liée, d'une part, à la modification de zone de peu d'importance engagée par le CC en faveur de Christophe Cerf de Fonet, concernant la parcelle no 248 sise au lieu-dit Haut de Fonet en zone agricole et, d'autre part, à une surface de terrain (198 m2) qui lui est louée actuellement.

Dans un deuxième temps, il s'agit d'accepter la vente d'une parcelle de terrain de la nouvelle zone à bâtir du Crât des Oiseaux, pour la construction d'une maison familiale à Mme et M Bernadette Baumann et Christian Schaller.

Il demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Vente d'environ 270 m2 de terrain à Christophe Cerf de Fonet – parcelle 248

Jacques Affolter poursuit ses explications en informant l'Assemblée que ce dernier souhaite, d'une part, construire un double garage pour son immeuble et, d'autre part, régulariser son aisance de terrain actuelle pour avoir une situation claire et le cadastre remis à jour.

Par conséquent, le CC propose de vendre les 198 m2 qu'il loue actuellement et les 74 m2 supplémentaires pour la construction de ces garages, soit environ 270 m2.

De plus, à titre d'information, Jacques Affolter apporte le détail suivant concernant cette surface pour dire qu'elle est en zone agricole et qu'elle passera, pour environ 190 m2, en zone centre. Cette modification est indispensable pour que la construction des garages puisse se faire.

De plus, cette surface sera compensée par une autre, située au Nord/Est du pâturage (flt 248), qui est actuellement en zone centre et qui reviendra en zone agricole.

Les conditions de vente sont les suivantes :

Prix du m2 :	surface mise en zone centre	env. 190 m2	à	Fr. 30.00/m2
	Surface restante en zone agricole	env. 085 m2	à	Fr. 15.55/m2

Tous les frais liés, d'une part, à la modification de zone et, d'autre part, aux transactions notariales et à l'inscription au RF sont à la charge de l'acquéreur.

Jacques Affolter demande à l'Assemblée, au nom du CC, d'accepter cette vente de terrain.

Le président des Assemblées Jean-Paul Farine ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette ratification de vente, le président des Assemblées considère que la ratification de cette vente de terrain et les conditions précitées sont acceptées tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

L'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

Vente de la parcelle no 682 de 782 m2 à Mme et M. Bernadette Baumann et Christian Schaller

Jacques Affolter donne connaissance du courrier reçu le 7 décembre 2016 où les personnes susmentionnées demandent à pouvoir acheter la parcelle de terrain à bâtir no 682 sise dans la nouvelle zone, au lieu-dit Crât des Oiseaux, pour la construction d'une maison familiale.

Le prix du m2 est fixé à Fr. 90.- TTC et correspond à celui agréé par l'Assemblée communale lors de la présentation du budget 2016 en décembre 2015.

Les frais d'abornement, notariés, et de l'inscription au Registre foncier sont à la charge de l'acquéreur. Un droit de réméré sera également inscrit au Registre foncier.

Jacques Affolter demande à l'Assemblée, au nom du CC, d'accepter cette vente de terrain.

Le président des Assemblées Jean-Paul Farine ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette ratification de vente, le président des Assemblées considère que la ratification de cette vente et les conditions précitées sont acceptées tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

L'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer les actes notariés relatifs à cette transaction.

4. Discuter et voter un crédit de Fr. 170'000.-, pour le changement de toutes les fenêtres du bâtiment 122 (Ecole primaire) de Lajoux. Donner compétences au Conseil communal pour se procurer les fonds nécessaires et consolider le crédit à la fin travaux.

Catherine Brahier-Donzé rapporte au nom du Conseil communal. Elle explique que le projet est depuis des années sur la table du CC qui, jusqu'à ce jour, pour des raisons financières principalement n'a jamais eu le courage et les moyens de réaliser ces travaux. Aujourd'hui, il est indispensable et urgent de changer les fenêtres de ce bâtiment après plus de 50 ans.

Elle demande l'entrée en matière qui n'est pas combattue.

Et de poursuivre, qu'au vu des coûts toujours plus conséquents du chauffage de l'école, il est primordial de commencer l'assainissement de ce bâtiment par le changement de toutes les fenêtres et des portes d'entrées.

L'étude préalable et l'appel d'offre ont été confiés à l'architecte Daniel Keller, pour nous permettre d'obtenir des offres identiques sans devoir trop chercher les différences d'une à l'autre.

Aujourd'hui, nous pouvons vous demander en connaissance de cause ce crédit de Fr. 170'000.-.

Catherine Brahier-Donzé demande à l'Assemblée, au nom du CC, d'accepter ce crédit.

Le président des Assemblées Jean-Paul Farine ouvre la discussion.

Jean-Louis Berberat aimerait savoir s'il y aurait la possibilité d'obtenir des subventions par le canton.

Catherine Brahier-Donzé n'a pas de réponse concrète aujourd'hui, mais lui confirme qu'une demande sera faite auprès des instances concernées.

Hilaire Affolter, demande s'il est prévu un vitrage double ou triple et quelle est l'entreprise qui va exécuter ces travaux.

Catherine Brahier-Donzé, lui répond que nous avons reçu quelques offres, mais que le choix du CC est de mettre un double vitrage, puisqu'un triple vitrage n'apporterait pas ou très peu d'amélioration au niveau thermique, ceci au vu de l'enveloppe actuelle de ce bâtiment qui n'est pas adaptée pour cela.

Francis Guerne, informe le CC que les dispositions légales en matière d'isolation vont bientôt changer radicalement, y a-t-il pensé ?

Le CC est au courant et rassure Francis Guerne, puisque tout cela a été pris en compte.

Isabel Crevoisier-Pierre, demande au CC s'il a été tenu compte de la fermeture éventuelle de classes qui pourrait avoir lieu ces prochaines années.

Raymond Jecker maire, lui répond que toute cette réflexion est encore assez loin, mais que le souci qui a été discuté et réfléchi.

Francis Guerne, se pose la question s'il ne faudrait pas relancer la venue de Saulcy dans le Cercle scolaire, ce qui permettrait de garantir la pérennité et l'utilisation optimale de cette école.

Raymond Jecker maire, informe l'Assemblée que cette opportunité n'est pas écartée et de préciser que ce n'est pas le CC qui va pas aller les chercher mais que c'est à eux de venir. Tout le CC et certainement la population de Lajoux sont convaincus qu'il s'agirait d'une bonne chose pour les trois communes concernées aussi par le Home.

Michel Gogniat, demande au CC si la commune a les moyens de se payer des fenêtres bois/métal.

Catherine Brahier-Donzé estime qu'il ne s'agit pas seulement d'une question de prix mais aussi une question de garantie du matériel utilisé. Elle ne voit pas prendre le risque, pour quelques milliers de francs de prendre des fenêtres plastiques, sachant qu'elles ont une durée de « vie » nettement moins longue. Regardez, les fenêtres actuelles, de bonne qualité certainement, ont tenu plus de cinquante ans. Oui, nous avons les moyens et l'investissement en vaut la peine.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter ce crédit, le président des Assemblées considère que ce crédit de Fr. 170'000.- est accepté tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

L'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour contracter l'emprunt nécessaire et signer les actes relatifs à cet investissement.

5. Conférer à la Résidence pour personnes âgées de la Courtine le statut de fondation privée visant un but de pure utilité publique. A cet effet,

Raymond Jecker maire est le rapporteur du CC.

Je ne vais pas vous raconter toute l'histoire de la Résidence La Courtine, d'autant plus que cela a déjà été fait lors de la séance d'information en décembre dernier. Je voudrais juste insister sur les raisons qui ont poussé tous les organes du home ainsi que les autorités communales à vous proposer un changement de structure juridique permettant une évolution et une pérennisation de l'institution. Je demande l'entrée en matière. Celle-ci n'est pas combattue.

Un premier rappel. La commune de Lajoux est propriétaire du home parce que lors de sa construction il y a plus de 25 ans, seule une communauté publique pouvait bénéficier des prêts LIM. Jusqu'en 2011, la Canton couvrait intégralement le déficit annuel. Dès 2012, le Canton a modifié sa stratégie en octroyant annuellement une enveloppe avec laquelle la direction était chargée de gérer un budget.

Durant les années qui ont suivi, les enveloppes cantonales n'ont fait que diminuer fortement, avec pour objectif cantonal d'arriver à Fr. 0.- d'ici 2 à 3 ans. Vous comprendrez aisément que sans la manne cantonale, il incomberait à la commune de Lajoux d'assurer les déficits annuels, ce dont elle n'a malheureusement pas les moyens.

Cela marque bien l'urgence de ne pas traîner dans cette affaire.

Deuxième rappel. Depuis quelques années, le canton a élaboré une planification dans le domaine de l'accueil des personnes âgées. Celle-ci répartit les personnes âgées en 4 groupes :

- le maintien à domicile, avec l'appui des services de soins à domicile
- l'intégration en appartements protégés bénéficiant d'une structure d'accompagnement.
- l'intégration en EMS, comme la résidence actuelle
- l'intégration d'une UVP pour les personnes devant bénéficier d'un suivi particulier.

Actuellement le home ne couvre que la partie EMS.

Cela montre bien la grande importance d'un développement de la résidence pour lui permettre de répondre pleinement à la planification cantonale.

Là également, il s'agit d'un projet que la commune de Lajoux n'a pas les moyens de mener à bien seule.

Je laisse maintenant la parole à M. Jean-Baptiste qui a conduit les travaux du groupe de réflexion.

Celui-ci, composé de la représentante du canton Mme Sophie Chevrey-Schaller, de la directrice actuelle, Mme Carole Pelletier, du secrétaire communal, M. Jean-René Brahier et de moi-même, a établi un rapport que Jean-Baptiste va maintenant vous présenter. J'en profite encore pour le remercier chaleureusement, tant pour la masse de travail accompli que pour l'excellente ambiance de travail qui a régné au sein de ce groupe."

Jean-Baptiste Beuret présente le projet en détail. Il explique phase par phase les réflexions faites, les avantages et les désavantages des 5 à 6 variantes étudiées, tant sous l'aspect technique que financier. Il termine son exposé sur le choix final qui est présenté ce soir à l'Assemblée en évoquant les possibilités de développement du Home à tous les niveaux, en particulier financiers. Il explique également, en conclusion, les modalités de la cession du bâtiment pour la commune de Lajoux à la Fondation et les éventuels apports qui seront demandés aux Communes des Genevez et de Saulcy si elles adhèrent au projet.

Le président des assemblées Jean-Paul Farine remercie Jean-Baptiste Beuret pour sa parfaite présentation et ouvre la discussion :

Hilaire Affolter demande si la commune n'aura plus rien à dire.

Jean-Baptiste Beuret explique que le Canton aurait encore un certain pouvoir à distance sur la Fondation. Le principal changement pour la commune est qu'elle aura plus de pouvoir décisionnel au moment de l'extension du périmètre du Home.

Le Canton a fixé des normes et il va suivre les résultats.

Hilaire Affolter demande s'il est possible de voir les statuts maintenant ?

Raymond Jecker lui répond que ce n'est pas possible ce soir car certains points restent à déterminer.

Hilaire Affolter demande : si Les Genevez et Saulcy adhèrent à ce projet de fondation, auront-elles des représentants au Conseil de Fondation.

Raymond Jecker répond que non, pas forcément. On ne va pas mettre des personnes qui ne s'intéressent pas au sujet des personnes âgées. Toutefois chaque commune devra nommer deux représentants de son choix.

Carole Pelletier, la directrice, s'exprime en disant que le but n'est pas de chercher des personnes mais des compétences.

Catherine Brahier-Sunier s'informe de ce qui se passe si la commune cède les actifs et les passifs ? Sont-ils donnés à la fondation ? **Raymond Jecker** répond simplement oui.

Isabelle Crevoisier Pierre, demande s'il y a 25 ans, quand le home a été construit, on savait que cette enveloppe que le Canton distribuait allait diminuer avec les années.

Raymond Jecker affirme que non, personne ne le savait.

Isabelle Crevoisier Pierre lui demande si chaque année les enveloppes baissent. Comme déjà évoqué ci-dessus, **Raymond Jecker** répond que oui.

Luc Gigandet souhaiterait savoir si dans le développement du bâtiment du home des investissements sont prévus.

Raymond Jecker répond que oui c'est sûr, il y aura des investissements lourds à venir.

Hilaire Affolter demande si avec cette fondation, la commune aura encore un risque financier.

Raymond Jecker répond non, il n'y en aura plus.

Jean-Louis Berberat aimerait savoir si les communes des Genevez et Saulcy ont prévu de tenir bientôt l'assemblée qui traitera de ce même sujet.

Raymond Jecker répond que dès demain ils auront la décision de l'assemblée de ce soir et pourront donc organiser les leurs.

Hilaire Affolter demande comment va se faire cette fondation.

Raymond Jecker et Jean-Baptiste Beuret répondent tous deux que cela sera fera devant un notaire.

Hilaire Affolter affirme que si on veut faire une fondation et que ça fonctionne il faut des personnes qui le veulent et qui soient motivées.

Catherine Brahier-Sunier s'inquiète de savoir si à partir du moment où le home deviendra une fondation, ses représentants pourront choisir leurs "clients-patients".

Carole Pelletier explique qu'actuellement les personnes de Lajoux, Les Genevez et Saulcy qui souhaitent venir au home de Lajoux ne peuvent pas toutes être acceptées car certains cas ne peuvent pas être pris en charge par le home (p. ex il n'y a pas d'UVP pour l'instant).

Le prix de la pension est le même pour tout le monde mais la direction s'intéresse à savoir si la personne, en fonction de son état de santé, est dans le bon établissement. Avec l'ajout des compétences du home, il est prévu qu'à l'avenir les gens de la Courtine, indépendamment de leur état de santé puissent tous y entrer, dans la limite du nombre de places disponibles, naturellement.

La parole n'étant plus demandé le président des Assembles passe au vote les trois points suivants :

5.1 Accepter la cession à la fondation privée à créer de l'immeuble abritant la Résidence La Courtine, propriété de la commune mixte de Lajoux (feuillet 578), pour le prix de Fr. 1'569'900.-

Avant que l'Assemblée ne se prononce sur cette donation, Raymond Jecker maire précise que la commune ne touchera pas les Fr. 1'569'900.- puisque cette somme est destinée en grande partie à rembourser les hypothèques existantes liées au Home et à l'appartement communal. Le reste, environ Fr. 170'000.- sera versé à la commune pour éponger les frais d'étude de ce projet depuis presque quatre ans et pour compenser les prestations administratives de l'administration communales qui s'est occupée à 100% de la gestion des crédits et des finances d'investissement du Home. Il tenait à le préciser car cela n'a pas été facilement compréhensible pour lui.

Luc Gigandet fait remarquer que cette façon de faire va donc faire baisser le patrimoine de la commune, ce qu'approuve le maire Raymond Jecker.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette cession, le président des Assemblées considère que la cession à la Fondation de l'immeuble flt 578 au prix de Fr. 1'569'900.- selon les explications, est acceptée tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

L'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer tous les actes notariés relatifs à ce point de l'ordre du jour.

5.2 Accepter la cession à la fondation à créer des autres actifs et passifs de la Résidence La Courtine, à leur valeur comptable, ainsi que des droits et obligations actuels de la Résidence La Courtine

Comme ci-dessus il est rappelé aux ayants-droits que l'un des passifs cédé ci-dessus consistera, si les deux communes voisines des Genevez et de Saulcy décident de s'unir à la commune de Lajoux pour cet important projet, à régler cette somme estimée aujourd'hui à Fr. 240'000.- qui représentera l'indemnité d'adhésion à la Fondation répartie au prorata des habitants de ces deux communes.

La parole n'étant pas demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal d'accepter cette cession, le président des Assemblées considère que la cession à la Fondation des actifs et passifs de la Résidence La Courtine, selon les explications données en amont, est acceptées tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

L'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer tous les actes notariés relatifs à ce point de l'ordre du jour.

5.3 Octroyer au conseil communal la compétence d'adopter les statuts de la fondation et de la constituer (acte authentique notarié).

Luc Gigandet, demande si les statuts devront être modifiés au cas où les communes des Genevez et de Saulcy adhèreraient également à cette Fondation ?

C'est justement pour cette raison, lui répond **Raymond Jecker maire**, que cette autorisation est demandée à l'Assemblée. En effet, comme ces statuts devront être adaptés aux décisions à venir des communes des Genevez et de Saulcy, il ne faudra plus revenir devant l'Assemblée communale, ce qui permettrait un gain de temps considérable.

Isabelle Crevoisier Pierre, demande si c'est un notaire qui établit les statuts. La réponse est oui.

La parole n'étant plus demandée et sans objection à la proposition du Conseil communal de confier cette compétence au CC, le président des Assemblées considère que cette proposition, avec les précisions ci-dessus est acceptées tacitement, sans votation (v. art. 23 alinéa 3 du ROC).

L'assemblée donne également compétence au Conseil communal pour signer tous les actes notariés relatifs à ce point de l'ordre du jour.

6 Divers et imprévus

En ouverture de ces divers, le maire Raymond Jecker souhaite donner quelques informations sur l'évolution du dossier de la Maison des Œuvres.

Il informe l'Assemblée que les autorités paroissiales et communales ont mis en place deux commissions spéciales paritaires, l'une pour traiter les aspects architecturaux, la conception, le choix des matériaux et le suivi du projet appelé la « Commission de construction » et l'autre, la « Commission des finances », qui va s'occuper du mode de financement, de l'apport d'aides extérieures, des « djoulais » et du Jura pour diminuer au maximum l'emprunt final.

Au niveau du projet, le bureau d'architecture retouche actuellement les plans afin de répondre rapidement aux vœux de la CPS (Commission cantonale des paysages et des sites de la RCJU), pour essayer de les adapter au mieux au projet initial.

Le projet est scindé en deux éléments : un pour le niveau architecture et un pour un éventuel abri PC. En effet ce sera peut-être l'occasion, voire l'obligation pour la commune, de remplir son devoir de protection des citoyens qui existe toujours.

Le souci principal reste le financement, le budget étant de Fr. 2'200'000.-.

Il répond entre autres aux questions écrites de Joseph Ackermann au sujet de la production de chaleurs hors énergies fossiles. Il l'informe personnellement qu'une délégation de la « commission de construction » va le rencontrer dans les prochaines semaines.

Il ne peut en dire plus aujourd'hui et espère vivement que le projet puisse être déposé publiquement le plus rapidement possible, si possible avant Pâques au plus tard avant les vacances.

Comme il n'y a pas eu d'Assemblée à fin 2016, il profite de cet instant pour remercier l'ensemble du Conseil communal pour le travail accompli avec sérieux et professionnalisme, en partie les grandes réalisations qu'ont été la viabilisation du Crât des Oiseaux et l'étude minutieuse concrétisée ce soir. Il remercie aussi l'Assemblée de ce soir pour la confiance qu'elle a témoignée aux autorités communales. Sans oublier, au passage, de remercier tous les employés de la commune.

En conclusion de son intervention, le maire rappelle aux citoyennes et citoyens que les autorités sont entrées, en 2017, dans leur dernière année de législature.

Et oui, c'est déjà cet automne qu'il faudra les renouveler par les urnes.

- **Francis Guerne** demande si la commune va tenir compte des marchés publics pour l'appel d'offre ?

Il lui est répondu, par le maire, qu'il est encore trop tôt pour lui répondre concrètement. Cela dépendra des possibilités de « saucissonner » en tranches les travaux à réaliser.

- **Monique Gogniat** s'exprime au sujet de la problématique des transports publics pour se rendre à Saignelégier. Elle se demande ce que la commune pourrait faire.

Raymond Jecker maire lui répond que la commune n'a pas vraiment d'impact sur les horaires et la fréquence des transports publics. Cette problématique est soulevée depuis des décennies lorsque que les nouveaux horaires sont discutés, sans grand succès.

Jean-Louis Berberat complète cette réponse en informant que la commune a tout de même versé Fr. 30'000.- pour obtenir, il y a quelques années, les courses postales de 13 et 16h.

- **Isabel Crevoisier Pierre** rappelle que lors de la construction du Centre de Loisirs, la question s'était déjà posée sans succès notable. et qu'un petit effort avait été consenti

A titre d'information, **Francis Guerne** se fait un plaisir de relever la pratique d'un petit village Corse qui n'a pas hésité à acheter une voiture et confier le voiturage, à la demande, à une personne bénévole. Cela semble très bien fonctionner à la satisfaction de la population.

- **Cornelia Berberat** demande s'il est prévu de construire un abri bus près de la Métafil.

Raymond Jecker maire explique qu'un projet est en cours pour déplacer l'arrêt du bus dans le triangle situé à droite du chemin qui conduit à l'école. Certainement que la construction d'un abri sera étudiée.

La parole n'étant plus demandée, Jean-Paul Farine président, lève l'Assemblée. Il est 23h05.

Le président :
Jean-Paul Farine

Le secrétaire :
Jean-René Brahier